



10138 - L'usage de la ruse en cas de guerre

question

Est-ce que l'Islam permet le recours à la ruse et à la tromperie en cas de guerre ? En est-il de même de la trahison ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Allah le Très Haut a interdit la trahison et a condamné son auteur en ces termes : **ceux-là mêmes avec lesquels tu as fait un pacte et qui chaque fois le rompent, sans aucune crainte (d' Allah).** (Coran, 8 : 56). Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui). A dit : **Au jour de la Résurrection, tout traître portera un drapeau qui permettra de le reconnaître** (rapporté par al-Boukhari, 6966 et par Mouslim, 1736).

Al-Boukhari a rapporté d'après Ibn Omar (P.A.a) que le Messenger d'Allah (bénédition et salut soient sur lui). A dit : **Quatre choses font de celui qui les réunit un hypocrite achevé : mentir dans le discours, ne pas tenir les promesses, violer les engagements et radicaliser les querelles. Celui qui en perpétue une porte une dose d'hypocrisie aussi longtemps qu'il ne s'en débarrassera pas .** (rapporté par al-Boukhari, 3878 et par Mouslim, 58).

Malick a dit : « il m'est parvenu qu'Abd Allah ibn Abbas a dit : **chaque fois que des gens violent leur engagement, Allah donne à l'ennemi le dessus sur eux.** Voir al-Mouwatta, chapitre : à propos du respect des engagements.

En dépit de cette dénonciation de la trahison, la loi religieuse autorise la ruse en cas de guerre dans le but d'obtenir la victoire. A ce propos, an-Nawawi a dit : « les ulémas sont unanimes à soutenir qu'il est permis de tromper l'ennemi en cas de guerre, chaque fois que cela s'avère possible, pourvu de ne pas violer un traité ou un pacte. Car cela n'est pas permis.



Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : **la guerre c'est la ruse** (rapporté par al-Boukhari, 3029 et Mouslim, 58). La plus dangereuse forme de ruse consiste à surprendre l'ennemi avant qu'il ne se prépare pour la guerre. Quand le Messager (bénédiction et salut soient sur lui) voulut se diriger vers La Mecque pour la conquérir, il donna aux musulmans l'ordre de se préparer et il ne révéla sa destination à personne avant de se mettre en route vers La Mecque et après avoir pris toutes les précautions susceptibles d'empêcher aux idolâtres d'apprendre la nouvelle.

Le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dépêchait de nombreux commandos et leur recommandait de se déplacer la nuit et de se cacher le jour afin de pouvoir surprendre leur ennemi. Nous disons, malgré l'autorisation de la ruse en cas de guerre, que l'Islam a atteint un haut niveau dans le respect de l'engagement tout en permettant le recours à l'emploi d'expressions métaphoriques et de pièges martiaux. En voici quelques exemples frappants :

- Omar Ibn al-Khattab a adressé à un homme qu'il avait envoyé commander une armée ceci : « Il m'est parvenu que certains d'entre vous se mettent à la poursuite du mécréant non arabe jusqu'à l'obliger à se réfugier sur une montagne et se sauver et lui disent alors : **n'aies pas peur** . Et puis quand ils le saisissent, ils le tuent. Au nom de Celui qui tient mon âme en Sa main, s'il s'avère que quelqu'un s'est comporté de la sorte, je lui trancherai la gorge ».

D'après Abou Mouslima, Omar ibn al-Khattab a dit : « Au nom de Celui qui tient mon âme en Sa main ! Si quelqu'un d'entre vous faisait avec son doigt un signe vers le ciel à l'attention d'un idolâtre puis descend vers lui et le tue (après ce geste conventionnel indiquant son admission de l'Islam), je le tuerai pour cela.

L'Islam interdit la trahison car celle-ci est toute différente des ruses et pièges utilisables selon l'Islam en cas de guerre. La loi islamique a établi une nette distinction entre l'usage de moyens dilatoires qui est permis et les pratiques qui impliquent trahison et violation de traités. Voir al-alaqat al-Kharidjiyya fi dawlat al-Khilafa, 197.